

# **Digitales Brandenburg**

hosted by **Universitätsbibliothek Potsdam**

## **Esclaircissement de quelques difficultez touchant l'administration du cardinal Mazarin ; Par le Sieur de Silhon**

**Silhon, Jean de  
Mazarin, Jules**

**Rouen, 1651**

Vorwort

**urn:nbn:de:kobv:517-vlib-5531**



## PREFACE.



O N dessein n'est pas de rallumer icy, ce qui ne deuoit iamais auoir brulé ni de rebrouïller les Esprits, dont la des-vnion & le mal entendu, ont ouuert cette large source de maux, qui a inondé ce Royaume. Au contraire si mes desirs auoient lieu, nous ne serions pas en peine de voir reuenir dans l'Estat, cette bonne intelligence & cette mutuelle conspiration des membres, sans lesquelles il est necessaire que le Corps Politique tombe, & avec lesquelles il est mal-aisé, qu'il ne s'augmente ou ne se maintienne.

Mais puis qu'il n'est pas possible que les choses passées n'ayent point esté; Je voudrois pour le moins qu'on perdit la memoire de celles, qui ont defiguré la France depuis deux ans, & esbranlé iusques aux fondemens, l'Estat le plus fleurissant qui embelît la Republique Chrestienne.

Je souhaiterois enfin, que si les mouuemens intestins qui nous ont agitez depuis ce temps-là, ne peuuent estre cou-

## P R E F A C E.

uerts d'oubly, ni desrobez à la Renommée ; les causes secondes ostassent ce qu'elles ont contribué à les exciter, & se deffissent des erreurs & des passions, qui en entretiennent les restes.

Cela m'a obligé de travailler à dissiper quelques-vnes de ces erreurs, pour faire cesser les passions qui en ont pullulé, & lesquelles comme autant de vents contraires, ont aydé à faire les tempestes que nous auons veuës. Car pour les autres passions qui y sont entrées, & qui ont deriué de quelque autre cause, que d'une preuention erronée ; ie les passe sous silence, & ne veux point toucher aux blessures que ie ne sçauois guerir, & qui ont peut-estre besoin d'autres mains que celles des hommes, pour estre traitées avec succès.

Ie me restrains donc à quelques impressions des-auantageuses, qu'on a semées contre le Premier Ministre du Roy, & faisant voir que certaines peintures qu'on a faites de luy, ne sont pas tirées après le naturel, & ne luy ressemblent point du tout ; Il se pourra faire que les sentimens d'aigreur & de haine, qu'on a conceus contre sa personne à la veüe de ces peintures ; passeront en des sentimens plus doux & plus equitables.

Il se pourra faire, que cela contribuera à rapprocher les Esprits qui s'estoient trop esloignez les vns des autres, & à acheminer cette bonne intelligence & cette mutuelle conspiration des membres de l'Etat, avec lesquelles il seroit inuincible, il pourroit vaincre tout ce qui luy est contraire, & mettre à la raison ses Ennemis, dont la principale force

P R E F A C E.

consiste aujourdhuy en nos diuisions, & qui estant au bout de leurs esperances, s'ils nous voyent au bout de nos broüilleries; seront ravis d'entendre à la Paix, qu'ils ont iusques icy si opiniastrement refusée. C'a esté la principale fin de ce Liure, & le dernier but où j'ay visé en le publiant.

Aussi le procedé que ie tiens, contre ceux qui ont attaqué le premier Ministre, aux choses où ie deffens; est si ciuil & si moderé, qu'il ne le pourroit estre dauantage: Et ie puis dire avec verité, que ie m'y suis proposé d'imiter ceux, qui se battent contre des personnes qu'ils ayment ou qu'ils respectent, qui parent bien, mais qui n'allongent point, & qui taschent de ne pas receuoir, mais qui ne veulent point donner. Cette conduite se peut pratiquer mesme contre vn pere, lors qu'il s'agit de deffendre la vie: Mais elle est plus legitimement employée, quand il est question de deffendre l'honneur, qui doit estre plus cher que la vie, duquel personne n'est maistre, non pas mesme les Souuerains; bien qu'ils le soient de la vie de leurs Suiets: non pas mesme ceux qui le possèdent, qui ne le doiuent iamais laisser en proye; bien qu'ils y puissent quelquefois laisser la vie.

Ie parle pour les interest de Monsieur le Cardinal Mazarin, que personne ne peut trouuer estrange, qu'il iouysse d'vn priuilege qui n'est refusé à personne, d'estre receu à esclaircir le monde, comme il le fait par ma plume, & à rendre raison de certaines choses qu'on luy a imputées comme des crimes.

Ie suis seulement marry, qu'il n'ait choisy vne meilleure plume: ou que ie n'aye rencontré vne saison moins contrai-

## P R E F A C E.

re, pour vn dessein, qui en vn autre temps ou par vne autre plume; eût pû auoir tout le succès qu'il auroit pû desirer. Encore ne me deffie-je point, que la verité que ie defens, ne supplée à ce qui me manque d'industrie, & qu'elle n'ait la force de se faire voir, à trauers les préoccupations & les passions, qui comme des brouillars espais la cachent & la desrobent.

Au reste, n'ayant proprement entrepris d'escrire l'Histoire de la Regence, bien que i'en emprunte les plus beaux endroits, pour la fin que ie me suis proposée; Je n'ay pas voulu m'affuier scrupuleusement à toutes ses regles, qui ne me sont point inconnues, & dont i'ay donné vn Traité il y a quelques années, qui n'a pas esté desapprouué. Par exemple les Reflexions & les Disgressions longues & frequentes, telles qu'elles se trouuent dans ce Liure; sont des défauts dans le corps d'une veritable Histoire, qui ne se peuvent pas mesme excuser en celle de Polybe, qui est d'ailleurs si excellente: Mais dont ie compare les Reflexions & les Disgressions, à des pierres precieuses de grand prix, qui ne sont pas en leur place.

Cela n'empesche point, que ie n'aye besoin qu'on me fasse grace, pour celles que ie fais de mon chef sur les actions de Campagne, & les euénemens de la guerre. I'auouë qu'il y a vn peu de hardiesse, pour vn homme qui n'est pas du mestier: Mais ie confesse aussi, que l'indulgence qu'un certain Discours de cette nature, que i'ay mis à la teste du Parfait Capitaine de Monsieur de Rohan, a trouuée auprès des gens de cette profession; m'a causé cette hardiesse, & donné le courage de faillir vne seconde fois, si i'ay failly la pre-

## P R E F A C E.

miere. Je parle des choses qui s'exécutent à la Campagne, car pour celles qui se traitent dans le Cabinet, & qui sont les sources & les principes des autres; vn Homme d'Etat les doit sçauoir, s'il sçait son mestier, & pour ne pas faire des fautes, en la matiere du monde la plus importante comme est celle de la guerre, où il s'agit de la vie d'vne infinité de personnes innocentes, qui perissent pour les querelles iustes ou iniustes de leur Souuerain. C'a esté le sujet du premier, & du second Liure de la Seconde Partie du Ministre d'Etat, où l'on trouuera peut-estre quelque chose d'assez raisonnable.

Quoy qu'il en soit, puis que l'Histoire est vn Tribunal où se iugent les personnes publiques, & où l'on rend, ou pour le moins l'on doit rendre à chacune selon ses œuures; J'ay tasché de pratiquer cette condition dans mes Narrations, à l'endroit de ceux qui s'y rencontrent, avec toute la bonne foy qui m'a esté possible, & de leur faire iustice selon le degré de leur merite, sans en excepter les Morts, ni les Malheureux, ni les Ennemis mesmes de l'Etat & de la Patrie.

Il est vray que ie me suis vn peu estendu, & ay appuié davantage sur les belles actions des Grands, à qui l'Etat a plus d'obligation, comme sont celles de son Altesse Royale, aux Campagnes qu'il a fait en Flandres, & que ceux avec qui j'ay eu quelque liaison particuliere d'amitié, s'y trouueront marquez de quelque caractère particulier d'estime, comme on le verra en la Seconde Partie, où ie parleray au long des Affaires d'Allemagne, sur le sujet du Mareschal de Guebriant, & on le peut voir en celle-cy, sur celuy du Mareschal

## P R E F A C E.

de Gassion. Je croy que cela est non seulement loisible, mais encore louable, & l'amitié seroit bien mal heureuse, s'il ne luy estoit permis de ietter des fleurs, sur la vie & sur le tombeau des personnes, à qui elle s'est attachée par la consideration de leur vertu.

J'ay encor à auertir le Lecteur, que depuis que ce Liure a esté imprimé, (car il y a déia quelque temps qu'il l'est;) Il est arriué des changemens en certaines choses dont j'ay parlé, qui m'eussent fait prendre d'autres visées, s'ils fussent arriuez auparavant. Telle est la perte que nous auons faite de Portolongon, qui apparemment ne se fût point perdu, si toutes les autres causes desquelles sa conseruation dependoit, eussent également agy avec les soins qu'on auoit pris, & les ordres qu'on auoit donnez à la Cour pour empescher cette perte. Il y à outre cela quelques endroits, qui ne sont pas assez demeslez, particulièrement au Traité des Estrangers. Ce qui est arriué, parce qu'ayant composé ce Traité à mesure qu'il s'imprimoit; Je n'ay pas eu moyen ni de consulter mes Amis, ni de me consulter moy-mesme, qu'après que l'impression a rendu le mal sans remede.

Enfin tout ce Trauail n'estant tissu que de faits & de raisonnemens, si ie me suis quelquefois trompé aux vns, ou si quelques vns des autres se trouuent foibles; Je suis prest à reformer ce qui le meritera, dès qu'on me le fera connoistre: Et comme ie tiens qu'il n'y a point de plus belle marque de courage, que de se rendre à la verité & à la raison; J'estime qu'il n'y a point de plus grande lascheté, que de defendre opiniastrement, ce qui n'est point tenable deuant l'une ou deuant l'autre.

T A B L E